

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

Séance du 08 octobre 2024

L'an deux mille-vingt-quatre, le huit octobre, à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques HURLUS, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le deux octobre.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents :

Du point n°1 au point n°3 : 32
Du point n°3 au point n°32 : 34
A partir du point n°33 : 33

Nombre de pouvoirs :

Du point n°1 au point n° 32 : 6
A partir du point n° 33 : 5

Nombre de votants :

Du point n°1 au point n°3 : 38
Du point n°3 au point n°32 : 40
A partir du point n°33 : 38

Etaient présent(e)s :

Mme BERTRAND Dorothée, Mme BEURAERT Martine, M.BEZILLE Marc, M.BLERVARQUE Philippe, M.BODART Michel, M.BOONAERT Jean-Philippe (à partir du point n°4), Mme BROUARD Bénédicte, Mme DE SWARTE Marie-Dominique (à partir du point n°4), Mme DERONNE Véronique (jusqu'au point n°32), Mme DUHAYON Monique, Mme DURUT Jocelyne, M.DUYCK Joël, Mme EVRARD Monique, M.FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M.HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, Mme HIEL Anne, M.HURLUS Jacques, M.LABERGERIE Eric, M.LAPIERRE Julien, M.LORIDAN Bernard, M. MAHIEU Philippe, M.MORVAN Hervé, M.MOUQUET Denis, M.PARENT Michael, Mme PLE Sandra, M.PRUVOST Philippe, M.RAVET Pierre-Luc, Mme THERON Stéphanie, M.THOREZ Jean-Claude, M.VANECLOO Serge, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse, Mme VILLE Augustine.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme BOULENGER Delphine, pouvoir donnée à Mme BEURAERT Martine
M.BROUTEELE Philippe, pouvoir donné à Mme DERONNE Véronique jusqu'au point n°32
M.DEHAENE Michel, pouvoir donné à Mme BERTRAND Dorothée
M.DELABRE Aimé, pouvoir donné à M.VANECLOO Serge
Mme LORPHELIN Martine, pouvoir donné à M.LORIDAN Bernard
M.SÉRÉ Soarey, pouvoir donné à M.MORVAN Hervé

Absents :

M.BOONAERT Jean-Philippe, jusqu'au point n°3
M.BROUTEELE Philippe, à partir du point n°33
Mme DE SWARTE Marie-Dominique, jusqu'au point n°3
Mme DEBAISIEUX Nathalie
Mme DERONNE Véronique, à partir du point n°33
M.FICHEUX Bruno

Secrétaire de séance : M.PRUVOST Philippe

Délibération n°2024D206 - Développement économique et acquisitions foncières - ATPE – Subvention à la création / reprise – El Dimitri Vanacker (VD RENOV) sur la commune d’Estaires.

Le Vice-Président expose au Conseil :

Vu la délibération n°2022D205 du 15 décembre 2022 actant le renouvellement d’une aide financière destinée à la création ou reprise des très petites entreprises sur le territoire de la CCFL ;

Vu la délibération du Conseil Régional n°2022.01821 en date du 9 décembre 2022 accordant la reconduction des aides CCFL ;

La CCFL est sollicitée pour l’octroi d’une subvention par El Dimitri Vanacker avec pour enseigne V-D Renov, créée le 6 septembre 2023.

Cette société, dirigée par Monsieur Dimitri VANACKER, est spécialisée dans les travaux de maçonnerie générale et le gros œuvre de bâtiment et se situe 7 Rue du Trou Bayard à Estaires.

Le plan de financement de l’entreprise propose les éléments suivants :

	Année 1	Année 2	Année 3
Chiffre d’affaires	64 800€	69 984€	76 982€
Rémunération du dirigeant	30 000€	30 000€	30 000€
Charges sociales du dirigeant	8 208€	8 208€	8 208€
Capacité d’autofinancement Nette	17 448€	15 383€	20 374€

La demande de subvention de l’entreprise porte sur l’achat d’un véhicule, d’une remorque et de lasers :

	Montant HT
Citroën Jumper – JV Automobiles	17 490.00€
Remorque Hapert et rampes – Euro remorque Douve	3 511.53€
Niveau laser et trépied - Huepar	258.32€
Télémetre laser et niveau - Huepar	416.65€
TOTAL	21 676.50€

L’aide de la CCFL a été fixée à 30 % du montant des investissements éligibles (investissements à usage exclusif de l’activité professionnelle) plafonnée à 25 000€ d’investissements.

Avec un apport en numéraire d’un montant de 24 027€, nous ne sommes pas concernés par le plafond des fonds propres et quasi fonds propres. L’aide de la CCFL pourrait être au maximum de 6 502,95€.

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, il est proposé au Conseil communautaire de :

- AUTORISER le versement d’une subvention de 6 502,95€ maximum à El Dimitri Vanacker
- AUTORISER le Président à signer la convention établie entre la CCFL et El Dimitri Vanacker et tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l’unanimité (38 voix) la proposition ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 10/10/2024

Reçu en préfecture le 10/10/2024

Publié le

14/10/2024



ID : 059-245900758-20241008-2024D206-DE

A La Gorgue le 08 octobre 2024,
Pour extrait conforme au registre,

Le Secrétaire de séance,

Le Président,

Philippe PRUYOST

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Pruyost', written over the printed name.

Jacques HURLUS

A large, stylized handwritten signature in blue ink, written over the printed name and the official seal.



Envoyé en préfecture le 10/10/2024

Reçu en préfecture le 10/10/2024

Publié le 14/10/2024 

ID : 059-245900758-20241008-2024D206-DE